



PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 06/2015

relatif à la demande de crédit de CHF 168'000.00 pour le remplacement du véhicule multifonctions du service de la voirie communale (Reform)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le véhicule "Reform" actuellement utilisé par le service de voirie a été acheté neuf en 2002. Il remplit les diverses missions de transport de matériaux notamment, les déchets verts et gazon de la déchetterie et le gazon des terrains communaux. Du matériel est transporté avec ce véhicule qui est également utilisé pour l'arrosage. En saison hivernale, il est employé pour le déneigement et le salage des routes.

Bien que le moteur, l'embrayage et la boîte à vitesse ne présentent pas encore trop de problèmes à ce jour, d'importants frais de réparation devront être engagés si tel devait être le cas. De plus, l'état général du véhicule se dégrade. Il est constaté notamment que la cabine est rouillée et qu'il y a des trous au plancher.

Du fait de son âge, le véhicule est soumis tous les 2 ans à l'expertise. Afin de ne pas engager des frais inutile sur le véhicule actuel, l'expertise prévue cet automne a été modifiée en simple contrôle de sécurité.

En outre, il paraît important de pouvoir mettre à disposition du matériel et des véhicules de qualité aux employés communaux afin qu'ils puissent accomplir les tâches de manière adéquate.

Des offres ont été demandées à divers fournisseurs. La Municipalité les a étudiées et son choix s'est porté sur le modèle Muli T10X de la marque Reform proposé par l'entreprise Lagrico Sàrl à Villars-sous-Yens. Cette offre était la plus compétitive, la plus adaptée à nos besoins et correspond à notre parc de véhicules.

Descriptif du véhicule

Longueur	5,10 m
Largeur	2,20 m
Hauteur	2,40 m
Hauteur sous essieu	0,40 m
Poids mort (châssis/cabine)	3'300 kg
Charge utile sur châssis	5'250 kg
Charge admissible sur essieu AV & AR	5'200 kg
Poids total admissible	9'500 kg
Charge remorquable, selon système de freins	Jusqu'à 10'000 kg
Moteur diesel à 4 cylindres avec filtre à particules EURO 6	80 kW, 109 CV, 2970 cm3
Vitesse de déplacement	45 km/h
Couleur	RAL 2002 rouge
Réservoir de carburant	120 litres
Boîte à vitesse	Hybrid-Shift

En outre, ce véhicule est prévu avec notamment les équipements complémentaires suivants :

- Equipement hydraulique complet
- Système Multilift (bennes)
- Barre d'éclairage avec phares pour déneigement intégrée dans le toit

La lame à neige et la saleuse du véhicule actuel peuvent être adaptées au nouveau véhicule.

Parmi les avantages que l'ont peut relever, on citera :

- La maniabilité et la polyvalence du véhicule;
- Le moteur avec filtre à particules de dernière génération EURO 6;
- Véhicule à la pointe de la technologie;

Coût

Achat d'un nouveau véhicule REFORM Muli T10X, y compris option, TTC	CHF 191'937.85
Reprise de l'ancien véhicule	- CHF 23'937.85
Total net TTC après reprise	CHF 168'000.00

Les frais d'entretien (service, assurances, plaques, etc) seront identiques au véhicule actuel.

Conclusions

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETROY

- vu le préavis municipal No 06/2015 relatif à une demande de crédit de CHF 168'000.00 pour le remplacement du véhicule multifonctions du service de la voirie communale
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder le crédit de CHF 168'000.00 pour le remplacement du véhicule multifonctions du service de la voirie communale
2. D'autoriser le financement de tout ou partie de l'achat par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment
3. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement sur 10 ans au maximum.

Ainsi adopté par la Municipalité en séance du 26 octobre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : La secrétaire :



M. Roulet




S. Ruchet

Municipal responsable : M. Pierre de Mestral